

**L'an DEUX MILLE QUINZE, le DIX-SEPT MARS** à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

**Ordre du jour :**

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2015**
- ✓ **Délibération École Numérique**
- ✓ **Projet pôle enfance : suivi du dossier**
- ✓ **Salle polyvalente : occupation de la salle de la cheminée par la bibliothèque**
- ✓ **Délibération : Amicale Des Maires (ADM) 47, appel à cotisation 2015**
- ✓ **Délibération : Association des Maires Ruraux (AMR) 47, appel à cotisation 2015**
- ✓ **Délibération : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 47, appel à cotisation 2015**
- ✓ **Dossier d'installation d'une jeune agricultrice**
- ✓ **Questions d'actualité**

**Étaient présents :** Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Claude PRION, Marcelle MANEIN, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE, Boris BRU, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL

**Excusés :** André PUJOL (pouvoir donné à Marcelle MANEIN), Aude MARCELLI (pouvoir donné à Jean-Pierre JOUVE), Paola CAMPOS

**Secrétaire de séance :** Pascale TOUSSAINT

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 février 2015.

**DÉLIBÉRATION ÉCOLE NUMÉRIQUE**

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale « Pour le développement des usages du numérique à l'École », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a ouvert un service intitulé « **Ecole numérique** » qui a pour objet :

- ✓ la fourniture et le paramétrage d'un environnement numérique de travail (ENT) adapté aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, ouvert aux membres de la communauté éducative (enseignants, élèves et parents), comprenant une messagerie électronique, un annuaire, ...,
- ✓ la réalisation d'audit de l'environnement technique (matériel, logiciels,...) et la formulation de préconisations,
- ✓ l'accès à un outil de gestion de parc informatique assurant un inventaire automatisé des équipements,
- ✓ la protection des postes de travail et des serveurs avec une solution de sécurité professionnelle,
- ✓ l'acquisition groupée de ressources numériques à contenu pédagogique.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- ✓ d'adhérer à la convention « Ecole Numérique » proposée par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction,
- ✓ d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 350 euros pour une année,
- ✓ de procéder à la formation sur site au tarif de 340 euros pour une journée,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **PROJET PÔLE ENFANCE : suivi du dossier**

Les modalités de production de repas (confectionnés en régie ou livrés en liaison froide) pourraient représenter, selon l'option choisie, une source d'économie en termes d'investissement. Claude PRION présente les différentes formules proposées par le groupement de commandes pour la restauration collective et scolaire d'Agen (repas livrés en liaison froide, chaude, incluant remise en température, service, vaisselle...). Pour comparaison, nous restons en attente des propositions tarifaires de SIH 47 (Services InterHospitaliers de Lot-et-Garonne).

De plus, il est nécessaire de connaître ce que cette prestation implique au regard du personnel municipal. L'organisation de la surveillance pendant le temps du repas est également à l'étude.

La commission enfance/jeunesse doit finaliser ce dossier pour une présentation et prise de décision au plus tard le 14 avril (date limite d'adhésion au groupement de commandes d'Agen).

### **SALLE POLYVALENTE : OCCUPATION DE LA SALLE DE LA CHEMINÉE PAR LA BIBLIOTHÈQUE**

Considérant que les ateliers de l'association des Loisirs Créatifs se déroulent désormais dans l'alcôve de la salle polyvalente et que la pièce dédiée à la bibliothèque est très étroite, Marcelle MANEIN sollicite la possibilité pour la bibliothèque (qui accueille plusieurs fois par semaine les enfants de l'école) d'exploiter également la salle de la cheminée.

Monsieur le Maire souhaite que cette salle reste mutualisée avec d'autres associations (Polifonia, école de musique, association culturelle...).

Patrick COUDERC précise que la commission de sécurité a préconisé une mise aux normes anti-feu pour la bibliothèque ; ces normes devront être appliquées à la salle de la cheminée, il fera établir des devis dans ce sens.

Les conseillers émettent un avis favorable à cette demande.

### **AMICALE DES MAIRES (ADM) 47 : appel à cotisation 2015**

L'Amicale des Maires du Lot-et-Garonne est une association qui regroupe l'ensemble des 324 communes du département et se veut un interlocuteur incontournable pour accompagner les élus au cours de leurs diverses et complexes missions.

L'appel à cotisation, basé sur la population légale de la commune, s'élève à 237,33 € arrondi à 237 € pour l'année 2015 et se décompose comme suit :

- Cotisation départementale : 79,44 €
- Cotisation nationale AMF : 157,89 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette cotisation 2015.

## **DÉLIBÉRATION : ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LOT-ET-GARONNE**

L'Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne a pour vocation de répondre au besoin des maires ruraux de se fédérer et d'être représentés à l'échelle du département. Monsieur le Maire expose la pertinence d'une adhésion à cette association ainsi qu'à la souscription de l'abonnement à la revue mensuelle 36000 communes.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour adhérer à l'AMRF et s'acquitter de la cotisation annuelle de 105 euros (dont 56 € d'adhésion à l'AMRF + 19 € d'abonnement au mensuel 36000 communes + 30 € de part départementale).

## **CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) : appel à cotisation 2015**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association investie d'une mission de service public, créée le 25 janvier 1980 à l'initiative du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a eu recours en juin 2013 à cette association pour la constitution du cahier des charges du marché public intitulé *Etude de l'évolution des services et bâtiments communaux*.

Le montant de la cotisation annuelle pour la commune serait de 100 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette cotisation 2015.

## **DOSSIER D'INSTALLATION D'UNE JEUNE AGRICULTRICE**

Monsieur le Maire rappelle les faits : une jeune agricultrice bajamontaise souhaite reprendre l'exploitation agricole familiale en modernisant l'élevage porcin. Cette modernisation extension a fait l'objet d'un dépôt de dossier à la chambre d'agriculture dans le cadre, en particulier, d'une aide à l'installation.

La localisation du nouveau bâtiment a été guidée par les contraintes du terrain, par l'objectif d'utiliser une partie ombragée, pour le confort des animaux et par la recherche de la meilleure intégration paysagère.

Cette localisation a, après étude par les services préfectoraux, la chambre d'agriculture, le service urbanisme de l'Agglomération d'Agen et la municipalité obtenu un avis favorable par adaptation de la zone EBC du PLUi.

Ce dossier de modernisation extension de l'élevage familial fait l'objet d'une évaluation environnementale, étude d'impact.

Ce document a été transmis à la DREAL qui dispose désormais de 3 mois pour notifier sa position. Une enquête publique interviendra à l'issue.

Le conseil municipal note avec satisfaction la reprise d'une exploitation agricole, la modernisation d'un élevage existant, prend acte de l'étude environnementale, et précise que dans l'hypothèse du déroulement positif de la procédure, et bien que l'élevage soit relativement isolé d'habitations et règlementairement positionné par rapport au ruisseau, il sera particulièrement vigilant au respect des bonnes pratiques d'élevage, afin de maîtriser et contenir toutes nuisances.

## **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 14 avril 2015 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire,  
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Sandrine CURIE

Boris BRU

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL